

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°10 Décret portant application dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat du décret du 16 juillet 1935 portant suppression du cumul des indemnités pour charges de famille avec les majorations de pensions pour enfants de la loi du 30 mars 1919.

n°10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 juillet 1935

Numéro JO
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro
31 août 1935

VISAS

Læ Président de la République française Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, du Ministre des finances et du Ministre des colonies Vu la loi du 8 juin 1935, autorisant le Gouvernement à prendre par décrets toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le france

Vule décret du 4 avril 1934, portant interdiction du cumul des majorations pour enfants attribuées au titre de la loi du 81 mars 1919 et des allocations pour charges de famille

Vule décret du 80 juin 1934, apportant des dérogations au décret du 4 avril 1934

Vule décret du 16 juillet, portant suppression du cumul des indemnités pour charges de famille avec les majorations de pensions pour enfants de la loi du 31 mars 1919, et le décret de même date fixant les modalités d'application aux colonies des mesures concernant la défense du franc

Vule sénatus-consulte du 3 mai 13

Le Conseil des Ministres entendu

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° », — Læ décret du 16 juillet 1935 portant suppression du cumul des indemnités pour charges de famille avec les majorations de pensions pour enfants de la loi du 31 mars 1919 est applicable dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies. Art. 2. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi dn 8 juin 1935. Art. 3 — Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, le Ministre des finances et le Ministre des colonies sont charrés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret

albert lebrunpar le president de la republiquele president du conseil ministre des affaire etrangerespierre lavalle
ministre des financemarcel regnierle ministre des colonie